

Délibération du bureau prise par délégation

du 26 février 2018

n°9

page 1/1

EXTRAIT:

**GRAND
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

PRESENTS (23) : M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, M.PICHON, Mme LAVRARD, M.TREMBLAIS, Mme BOURAT, Mme BARREAU, Mme AZIHARI, M.MEUNIER, M.BEN EMBAREK, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, M.JUGE, M.BARBOT, Mme DE COURREGES, M.GAUTHIER, M.HENEAU, M.GUIMARD, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

POUVOIRS (2) :

M.PREHER donne pouvoir à M.ABELIN
Mme MOREAU donne pouvoir à M.PEROCHON

EXCUSES (0)

Secrétaire de séance : Madame Evelyne AZIHARI

RAPPORTEUR : Madame Isabelle BARREAU

OBJET : Règlement et tarifs des stands pour la manifestation « Châtellerault, ville portuaire » des 25 et 26 août 2018

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault organise un événement "Châtellerault, ville portuaire" les 25 et 26 août 2018.

Cette manifestation comportera de nombreuses activités et animations ainsi que des villages d'exposants thématiques. Pour ce faire, Grand Châtellerault met à leur disposition des stands. Il est nécessaire de régler cette mise à disposition.

Ce règlement devra être revu en cas de reconduction des événements, afin que les dates et horaires d'ouverture, ainsi que les conditions de sécurité soient mis à jour. Il devra être notifié à chaque participant avant son installation.

Les principales rubriques apparaissant dans ce document (en annexe) portent sur : les horaires et l'organisation, la sécurité, la vente de produits et d'alcool

* * * * *

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt d'établir un tarif et un règlement fixant les conditions de mise à disposition des stands,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver le règlement 2018 joint en annexe,
- d'approuver le tarif de 40 € par stand occupé,
- d'approuver le montant de la caution de 100 € par stand réservé,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à

ce dossier.

UNANIMITE

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 28/02/2018

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER